

Les primes accordées aux cadres du Cégep contestées

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les syndicats du Cégep de Sherbrooke demandent à la direction de renoncer aux primes de rendement qui s'ajoutent à leur salaire. Les trois instances réclament également les noms des neuf cadres qui ont touché un peu plus de 43 000 \$ de primes en 2003-2004.

Les représentants syndicaux souhaitent «que la direction de l'institution soit transparente dans l'utilisation des fonds publics» et remet en question la pertinence d'un tel «programme» dans les organismes publics.

«Il nous apparaît clairement que l'existence même de ce programme est encore plus inappropriée dans la conjoncture de l'après-loi 142», font-ils valoir.

La présidente du Syndicat des professeures et des professeurs du Cégep (CSN), Catherine Ladouceur, rappelle que les employés syndiqués du Cégep n'ont obtenu aucune augmentation salariale de 2003 à 2005 avec l'imposition du décret. Ils recevront une hausse

de deux pour cent de 2006 à 2009.

La direction du Cégep a fait parvenir aux instances syndicales une lettre détaillant les salaires des cadres pour l'année 2003-2004, sans toutefois révéler le nom des bénéficiaires des primes.

Contre la Charte?

Le responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, Serge Bélisle, y mentionne que divulguer ces informations contreviendrait à la Charte canadienne des droits et liberté et au Code civil du Québec.

«On veut savoir c'est qui (qui a reçu les primes), les détails, parce qu'on veut décrier cette méthode-là. On se permet de donner 45 000 \$ à neuf personnes qui ont des salaires très raisonnables», indique Mme Ladouceur. Selon elle, les bonis ne comprennent pas les allocations pour les voyages et les congrès, par exemple.

Les syndicats ont envoyé une mise en demeure à la direction du Cégep, qui n'a toutefois pas répondu.

La Tribune, le vendredi 31 mars 2006

La présidente soutient qu'en vertu de la Loi d'accès à l'information, ces renseignements devraient être rendus publics. «La raison principale qu'on nous donne, c'est que c'est une atteinte à la vie privée, alors que c'est un emploi payé par des fonds publics.»

Elle soutient que l'institution peine à assumer ses responsabilités et cite le manque de matériel didactique et le manque de personnel.

De son côté, Marie-Claude Dupoy, agente d'information au Cégep de Sherbrooke, rappelle que la façon d'accorder les primes est régie par un règlement ministériel et que le processus d'appréciation fait partie d'une politique publique.

«La prime au rendement, elle n'est pas automatique, elle est directement liée à l'évaluation de la personne. De dévoiler ces chiffres-là, c'est de dévoiler le dossier d'appréciation, parce que ces primes sont attribuées en fonction de ça. Le résultat de l'appréciation du rendement est confidentiel», explique-t-elle en soulignant que le budget du Cégep se chiffrait à quelque 43 millions \$.